



Vente d'un ordinateur en ligne

Par **mirtille rouge**, le **26/06/2008 à 18:35**

Bonjour,

Il y a 7 jours, j'ai vendu un ordinateur via Ricardo. L'acheteur est venu chez moi le chercher, et n'a pas désiré voir si tout fonctionnait. Cependant, l'ordinateur était allumé et marchait parfaitement bien, l'acheteur l'a vu par lui-même. Je tiens à préciser que j'avais mis dans l'annonce que l'ordinateur ne comportait pas de garantie.

Le lendemain, l'acheteur m'a contacté me disant que l'écran de l'ordinateur ne marchait plus. Qu'il y avait sans doute beaucoup de problèmes et m'a demandé si j'étais d'accord qu'il regarde dans l'ordinateur pour voir ce qui s'y passait. Je lui ai dit que de toute façon l'ordinateur n'avait pas de garantie. Voilà l'e-mail que j'ai reçu aujourd'hui :

Bonjour,

Je vous confirme que la carte graphique est bien defect. je l'ai changée soit: (99.-CHF, prix préfér. 69.- CHF) bien

sûr je tiens la facture à votre dispo.

Je vous crois sur parole qu'en vous dite qu'elle était fonctionnel (quoique certainement elle devait montrer des signes de faiblesses vu le bruit qu'elle faisait).

De plus les 2 lecteurs sont également defect (ces lecteurs sont à également à votre dispo. si vous voulez constater).

Heureusement j'avais se matériel sur mon ancien PC. Et je ne pense pas qu'il soit possible que ces 3 éléments soit

tombés en panne entre chez vous et chez moi.

Je vous propose donc de participer à l'achat de la carte graphique soit 35.- CHF ce qui n'est pas trop demander étant donné le nombre d'éléments défectueux.

Voici mon compte CCP ***** pour le versement, j'espère que cela vous convient dans le cas contraire je peux sans problème exiger plus, selon mon contact juridique (pour vices cachés, dans la cas d'achat d'occasions avec plusieurs éléments defect).

Dans l'attente de votre confirmation, je vous souhaite une excellente journée

Je tiens à préciser que cet homme n'est pas informaticien.
Que dois-je faire ? Suis-je dans l'obligation d'effectuer ce versement ? A-t-il légalement raison ?

Merci de votre réponse, je suis un peu dans le doute et la crainte.

Aurore Borlat

Par **Tisuisse**, le **27/06/2008** à **08:40**

Bonjour,

La réponse est NON car, n'étant pas un professionnel et s'agissant de la vente d'un appareil ayant déjà servi, donc d'occasion, vous ne devez aucune garantie. Je pense que nos spécialistes dans ce domaine vous répondront de façon plus précise.